

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Nomenclature budgétaire et comptable M57
Séance du 05 octobre 2023	

Date de la convocation : 28/09/2023	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 09/10/2023	Présents : 15	Représentés : 0
	Pour : 15	Abstention : 0
		Votants : 16
		Contre : 0

L'An deux mil vingt-trois, le cinq octobre à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Michelle VACHE, absente excusée, M. Pierre BACQUET et M. Jean-François DESOOMER, absents excusés, Mme Clémence WADOUX, absente

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 106.III de la Loi NOTRe relatif au droit d'option,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- l'avis favorable du comptable assignataire du SGC de Boulogne sur Mer en date du 27/07/2023

CONSIDERANT que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.
- Que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la Commune ainsi que le budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- Que la commune a la possibilité de voter son budget par nature ou par nature avec présentation fonctionnelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets M14 de la Ville d'Hesdin l'Abbé au 1^{er} janvier 2024,

Envoyé en préfecture le 26/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le



ID : 062-216204487-20231005-DLB_2023_04_02-DE

2- décide d'appliquer le plan de comptes M57 abrégé,

3- décide de voter son budget par nature,

2- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

#signature#